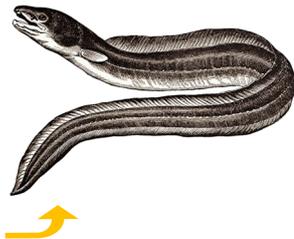




Actions 17Le0283 & 13Le0793

Depuis 2015, le Contrat de rivière Lesse propose à deux écoles du sous-bassin d'élever des œufs de saumons atlantiques en classe puis de les relâcher dans un cours d'eau proche de l'école (avec le soutien du COnservatoire du Saumon MOSan- Cosmos). Il faut savoir qu'autrefois, le saumon atlantique était très abondant dans les cours d'eau wallons.

La surpêche, la pollution, mais aussi les barrages ont contribué à sa disparation en Wallonie. En effet, les barrages créés par l'homme se sont révélés des obstacles infranchissables pour de nombreux animaux aquatiques, a fortiori pour ceux qui effectuent de grandes migrations comme le saumon atlantique (*Salmo salar*) ou l'anguille d'Europe (*Anguilla anguilla*).



Pour rappel : le saumon atlantique vient se reproduire (frai) dans l'eau douce de nos rivières mais passe sa vie adulte dans l'eau salée de l'océan. Pour l'anguille c'est le contraire. Elle naît dans la mer des Sargasses avant de conquérir les rivières européennes (montaison) où elle grandit pendant une dizaine d'années. Une fois adulte, elle accomplit la migration inverse (dévalaison) pour aller pondre dans la mer qui l'a vue naître.

Vous l'aurez compris, tous ces déplacements nécessitent que les rivières et les fleuves ne soient pas jalonnés d'obstacles, de chutes, de turbines ou de grillages divers. Afin de permettre à nouveau ces cycles naturels, les pays européens ont entrepris de lever un maximum d'entraves sur les cours d'eau, notamment en aménageant des échelles à poissons.

Dans ce sens, la Direction des Cours d'Eau Non Navigables du Service Public de Wallonie, a mis en place en 2018 une échelle à poisson* à hauteur du barrage de Villatoile. C'était le premier obstacle rencontré par la faune aquatique de la Meuse souhaitant remonter la Lesse. Quelques kilomètres plus loin, une passe à poissons* a également été installée au barrage de Walzin.

Ces ouvrages sont importants. Respectons-les !

*Réalisées grâce au Fonds Européen pour la Pêche (FEP)



Saviez-vous que ?

L'histoire est connue, le saturnisme serait l'une des raisons de l'effondrement de l'Empire Romain. En cause, les vaisselles et autres récipients de cuisson, tuyauteries, réservoirs faits de plomb, ou encore la pratique de « sucrer » le vin à l'acétate de plomb... Autant de sources qui auraient intoxiqué la noblesse dirigeante, au point de gravement troubler son entendement. Le plomb est en effet susceptible d'entretenir des troubles mentaux graves chez ceux qui sont exposés à une intoxication chronique.



Actuellement, l'Union Européenne a fixé, fin 2013, la teneur maximale en plomb dans l'eau du robinet à 10 microgrammes/litre. Les analyses des échantillons régulièrement prélevés sur le réseau indiquent que l'eau fournie par la SWDE répond dans la plupart des cas aux normes les plus strictes.

La présence de plomb dans l'eau du robinet provient de la dissolution du plomb dans les canalisations fabriquées dans ce métal. L'importance de cette dissolution varie selon plusieurs critères :

- le temps de stagnation de l'eau dans les canalisations,
- la longueur et le diamètre des canalisations,
- la composition de l'eau. Une eau acide et/ou faiblement minéralisée accélère la dissolution du plomb dans l'eau,
- la température de l'eau,
- le plomb est 2x plus soluble dans une eau à 25°C qu'à 15°C,
- le phénomène d'électrolyse (si les conduites sont utilisées comme prise de terre, par exemple).

Généralement, le plomb a été utilisé dans les canalisations intérieures jusqu'au début des années 1960. Votre habitation a, au minimum, cet âge là ? Comment faire déterminer la composition d'un tuyau suspect ?



- Un tuyau de plomb n'aura aucune résonance si on le frappe, contrairement à un tuyau de cuivre.
- Le plomb, métal mou, laisse des marques lorsqu'on le gratte.
- Le plomb n'attire pas les aimants.

Il est alors préférable, en cas de confirmation, de remplacer ou de faire remplacer, le dit tuyau...

Sources : www.swde.be | Wikipédia : *histoire du saturnisme* | www.bricozone.be



A vos agendas !

13 & 14 février 2020 au WEX à Marche-en-Famenne : stand des Contrats Rivières de Wallonie au Salon des Mandataires

Du samedi 14 au dimanche 29 mars 2020 : Les Journées Wallonnes de l'Eau. Tout le programme sur : www.crlesse.be

26, 27, 28 et 29 mars 2020 : Le Grand Nettoyage de Printemps, organisé par BeWaPP. + d'infos sur : www.walloniepluspropre.be

24 mars 2020 : Assemblée Générale du CRLesse à la salle du Conseil à Bièvre

